

## Résumé des principales décisions des réunions du conseil communal

Séance du 7 novembre 2018

Présents: tous les membres.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

1a) **décide** la création d'un poste de salarié à tâche manuelle carrière B pour le service navette de proximité 'Schengi',

1b) **fixe** le salaire d'un salarié à tâche intellectuelle du service Régie – chef du département Eau,

1c) **arrête** un règlement communal en rapport avec des événements familiaux,

2) **approuve** la convention réglant les relations avec la Maison Relais Schengen pour 2018 à la dépense de 422.838,00.- € - part communale,

3) **approuve** le projet de budget rectifié 2018 et le projet de budget 2019 de l'Office social commun de Remich

4a) **arrête** le nouveau règlement-taxe relatif à la fixation du prix de l'eau potable

Secteur des ménages

- a. pour la partie fixe à 6,00 € (TVA 3 % en sus) par an par mm de diamètre du compteur
- b. pour la partie variable à 2,20 € (TVA 3 % en sus) par m<sup>3</sup> d'eau consommée

Secteur industriel

- a. pour la partie fixe à 24,00 € (TVA 3 % en sus) par an par mm de diamètre du compteur
- b. pour la partie variable à 1,50 € (TVA 3 % en sus) par m<sup>3</sup> d'eau consommée

Secteur agricole

- a. pour la partie fixe à 24,00 € (TVA 3 % en sus) par an par mm de diamètre du compteur
- b. pour la partie variable à 1,50 € (TVA 3 % en sus) par m<sup>3</sup> d'eau consommée

Secteur Horeca

- a. pour la partie fixe à 18,00 € (TVA 3 % en sus) par an par mm de diamètre du compteur
- b. pour la partie variable à 1,75 € (TVA 3 % en sus) par m<sup>3</sup> d'eau consommée

4b) **arrête** le nouveau règlement-taxe relatif à la fixation de la taxe de canalisation

Secteur des ménages

- a. redevance annuelle fixe: 30,00 EUR (hors T.V.A.) par équivalent habitant moyen annuel,
- b. redevance variable: 1,95 EUR (hors T.V.A.) par m<sup>3</sup> d'eau consommée

Secteur industriel

- a. redevance annuelle fixe: 45,00 EUR (hors T.V.A.) par équivalent habitant moyen annuel,
- b. redevance variable: 1,20 EUR (hors T.V.A.) par m<sup>3</sup> d'eau consommée

Secteur agricole

- a. redevance annuelle fixe: 45,00 EUR (hors T.V.A.) par équivalent habitant moyen annuel,
- b. redevance variable: 1,20 EUR (hors T.V.A.) par m<sup>3</sup> d'eau consommée

Secteur Horeca

- a. redevance annuelle fixe: 36,00 EUR (hors T.V.A.) par équivalent habitant moyen annuel,
- b. redevance variable: 1,70 EUR (hors T.V.A.) par m<sup>3</sup> d'eau consommée

5a) **approuve** l'acte de constitution de servitude conclue entre la commune de Schengen et la sa Creos Luxembourg en vue d'établissement d'ouvrages électriques, notamment des armoires de branchement, des câbles souterrains basse tension et des tuyaux de réserve, et tout équipement ou installation connexe nécessaire au réseau électrique, sur les terrains inscrits au cadastre de la commune de Schengen, section BA de Elvange, numéros 179/4666, 179/4667 et 180/4498, dont la commune de Schengen est propriétaire,

5b) **approuve** la convention de servitude relative à la pose de conduites d'eau et d'électricité conclue entre la commune et le maître d'ouvrages, Monsieur André Harpes et Madame Josée Schram, et autorisant le maître d'ouvrages à procéder à des travaux de pose de conduites d'eau et d'électricité en traversant le terrain inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section WB de Bech, au lieu-dit «Pafenäcker», numéro 732/5036, appartenant à la commune de Schengen,

5c) **approuve** le contrat de bail conclu entre la commune et l'asbl « Beschäftigungs Initiative Réimecher Kanton » (B.I.R.K.), relatif à la location de l'ancienne maison communale avec garage et cour à l'arrière du bâtiment, sis 71, route du vin à L-5405 Bech-Kleinmacher, pour la durée d'une année à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, avec possibilité de reconduction tacite d'année en année, un loyer fixe mensuel de 2.000,00.- €, basé sur le nombre indice moyen du coût de la vie actuellement en vigueur et adapté automatiquement à tout changement du nombre-indice, et les frais accessoires à charge du locataire,

5d) **approuve** un contrat de location d'un lot de pêche dans un étang communal

6) **décide** de solliciter les crédits spéciaux supplémentaires suivants :

- 3/130/611530/99001 « Coordination technique - Leasing de matériel roulant »: + 5.000,00 €
- 3/140/648120/99002 « Coordination des relations publiques – Prise en charge des frais à l'occasion de fêtes locales »: + 2.500,00 €
- 3/241/612200/99001 « Crèches et garderies – Travaux d'entretien et de réparation de bâtiments »: + 3.000,00 €
- 3492/612200/99001 « Hôtellerie, restauration, brasserie, café – Travaux d'entretien et de réparation bâtiments »: + 10.000,00 €
- 3/510/606352/99001 « Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente »: + 13.000,00 €
- 3/520/612200/99004 « Travaux d'entretien et de réparation des stations de pompage »: + 35.000,00 €
- 3/532/648120/99002 « Subventions pour l'achat d'un cycle à pédalage assisté neuf »: + 2.500,00 €
- 3/623/612200/99001 « Parking – Travaux d'entretien et de réparation : + 2.500,00 €

et de diminuer de 73.500,00 € le boni présumé fin exercice de 337.300,59 € du budget, exercice 2018,

- 4/120/221311/18002 « Aménagement d'un bloc de nouveaux bureaux pour l'administration communale dans la salle des fêtes de la maison communale à Remerschen »: + 65.000,00 €

et de ..... article 4/621/221200/12014 « Réaménagement de la place de l'église à Remerschen »: - 65.000,00 €.

7) **accorde** à deux particuliers l'octroi de concessions de tombe au cimetière pour la durée de 15, respectivement de 30 ans moyennant le paiement de la somme totale de 280,00.- €.

8a) **approuve** le devis estimatif des travaux et fournitures dénommés « Projet de rénovation de la canalisation 'Cité Waertzgaertchen' à Elvange au montant de 259.150,00 €, TTC,

8b) **approuve** le devis estimatif des travaux et fournitures dénommés « Projet d'acquisition de compteurs d'eau avec chip intégré au montant de 148.000,00, TTC,

9) **approuve** le plan de gestion annuel de la forêt communale pour l'exercice 2019.